



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 31 janvier 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
23 janvier 2013

Date d'affichage  
24 janvier 2013

Objet de la délibération  
*Direction des Finances –  
Service Finances –  
Actualisation n°6 de  
l'autorisation de programme  
et de crédits de paiement n°1  
relative à la construction de  
la cuisine centrale.*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille treize, le trente et un janvier deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe.

**Procurations :**

DUPONT Thierry donne procuration à ACROSSE Paul,  
RIGAUD Catherine donne procuration à LAURERI Philippe,  
GUERRUCCI Alberto donne procuration à BOUBEKER Patrick,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à COQUAULT Jean-Pierre,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme n°1 relative à la construction de la cuisine centrale a été actualisée lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2012.

Un décalage s'étant produit entre l'avancement des travaux et l'envoi des factures par les fournisseurs, il convient de l'actualiser une nouvelle fois.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités locales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

VU la délibération du 26 mars 2009, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction de la cuisine centrale,

VU la délibération du 25 février 2010 relative à l'actualisation n°1 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 8 mars 2011 relative à l'actualisation n°2 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 8 décembre 2011 relative à l'actualisation n°3 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 26 janvier 2012 relative à l'actualisation n°4 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 28 juin 2012 relative à l'actualisation n°5 de cette autorisation de programme,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier, des montants financiers actualisés et des dépenses réalisées pour les exercices 2009 à 2012,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

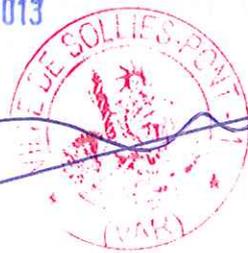
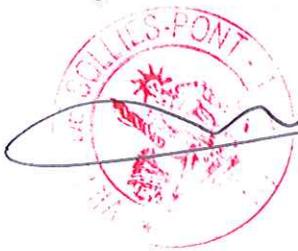
**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 concernant la construction de la cuisine centrale conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **05 FEV. 2013**  
et publication ou notification du **11 FEV. 2013**



## AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 : CUISINE CENTRALE

OPERATION N°933

DEPENSES		IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2009	C,P 2010	C,P2011	C,P2012	C,P2013
ETUDES		251 C/2031 903	217 362,00	11 733,00	89 625,00	68 063,00	9 941,00	38 000,00
TRAVAUX DE BATIMENTS		251 C/2313 903	1 524 617,00	963,00	2 545,00	1 173 885,00	237 224,00	110 000,00
TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS		251 C/2315 903	89 564,00	0,00	0,00	63 373,00	25 191,00	1 000,00
EQUIPEMENT		251 C/2188 903	290 189,00			10 323,00	228 866,00	51 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 121 732,00</b>	<b>12 696,00</b>	<b>92 170,00</b>	<b>1 315 644,00</b>	<b>501 222,00</b>	<b>200 000,00</b>
RECETTES								
AUTOFINANCEMENT			938 532,00	12 696,00	92 170,00	442 444,00	214 270,00	176 952,00
SUBVENTIONS		251 C/1323 903	490 000,00	0,00	0,00	180 000,00	286 952,00	23 048,00
EMPRUNT		251 C/1641 903	693 200,00	0,00	0,00	693 200,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 121 732,00</b>	<b>12 696,00</b>	<b>92 170,00</b>	<b>1 315 644,00</b>	<b>501 222,00</b>	<b>200 000,00</b>

